

Le financement citoyen

C'EST QUOI ?

Le vent et le soleil sont des ressources inépuisables, renouvelables, réparties sur les territoires. Pourquoi les communes et les habitants devraient-ils rester spectateurs d'installations qui se construisent chez eux ? Pourquoi ne deviendraient-ils pas acteurs, et même investisseurs, décidant de de l'affectation de leur épargne ?

L'Énergie Citoyenne, c'est la réappropriation de l'énergie - un bien commun - par et pour la société. C'est se sentir responsable. Être partie prenante de la transition écologique. Un défi enthousiasmant !

Comment les citoyens ont investis ?

Plus de 600 citoyens ont investi 600 000 €. Soit 1000 € en moyenne.

Comment ont-ils fait ?

Dès 2016, plus de 40 Clubs d'Investissement dans les Énergies Renouvelables Citoyennes (CIERC) se sont créés sur le territoire et alentours. Un Club d'Investissement réunit 5 à 20 citoyens. Ce sont des voisins, des parents, des amis ou des regroupements plus improbables. Tout un chacun peut s'engager. Il y a même des enfants !

Chaque Club devient actionnaire de la coopérative citoyenne **Jurascic**. Il apporte les fonds collectés - et rémunérés - à **Jurascic** qui investit, avec ses partenaires, dans la société détenant l'éolienne. D'autres citoyens ont investi via **Énergie Partagée** et **ERCISOL**.

Le dispositif est prêt pour d'autres projets !



C'est incroyable ce qu'on a appris lors de notre visite !

"Ça donne une idée souvent très éloignée de ce qu'on entend parfois sur l'éolien."

À VOTRE TOUR, DE Venir Visiter !

Vous voulez organiser une visite de groupe commentée, contactez-nous !
contact@eolienne-chamole.fr

Et visitez notre site Internet...
www.eolienne-chamole.fr



Scannez et découvrez la production de l'éolienne >>>



Un parc éolien est un site industriel, merci de respecter les consignes de sécurité.

SEM EnR Citoyenne



INTERVENT
l'élan de l'énergie renouvelable

Design graphique : cecilehrendly.com



il était une fois... UNE AVENTURE HUMAINE

Un jour de 2007, le maire de Chamole (39) reçoit la visite d'un "développeur" de projets éoliens. "Des éoliennes à Chamole, pourquoi pas ? mais on veut être impliqués" dit-il. Fin 2017, le parc de six éoliennes commence à produire. L'une d'elle est "citoyenne".

De l'information à l'implication citoyenne

Durant ces dix années, d'innombrables réunions d'information. Des échanges toujours constructifs.

Autour de la commune, de l'association **Vents du Grimont** et de tous ceux qui ont participé à l'aventure, des centaines de citoyens se rassemblent, avec fierté. Une belle aventure humaine !



LES ASPECTS Environnementaux

La législation française est très stricte.

Le Préfet prend l'Arrêté d'autorisation sur la base d'études environnementales approfondies et après Enquête Publique. Il impose des mesures aux intervenants, depuis la préparation des chemins d'accès jusqu'au stade de l'exploitation.

Quelques exemples

- Avant le projet, un **état des lieux des paysages** est réalisé. Des photomontages simulent l'implantation des éoliennes selon des cônes de vue spécifiques, pour présenter l'insertion dans le paysage local. Un contrôle des photomontages est réalisé après construction.
- Un système de **protection des oiseaux et des chauve-souris** est installé. Il peut conduire à la mise à l'arrêt momentanée de l'éolienne. Un comptage sur site de la mortalité est réalisé périodiquement.
- Des **mesures de bruits** sont réalisées - et analysées - dans le village et alentours, de jour et de nuit, sur des périodes de temps suffisantes pour tester tous les cas de vent et vérifier la conformité avec les prévisions. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 945 mètres, la distance légale minimum étant de 500 mètres. Les études sont payées par le développeur, puis par le constructeur et les exploitants. Elles sont réalisées par des organismes indépendants.

LES ASPECTS Économiques

La production d'une éolienne, c'est la consommation d'électricité annuelle de 2000 foyers, hors chauffage électrique.

Le coût d'une éolienne est de 5 millions d'euros "tout compris", avec études, chemins, raccordements, etc. Une partie des travaux revient aux entreprises locales. Les propriétaires ont apporté 650 000€ en fonds propres. La Banque a prêté le reste. Un schéma classique dans le secteur.

Avec un investissement de 2500 €, on produit donc l'électricité nécessaire aux besoins d'un ménage durant 25 ans. 100€ par an !

Coté "recette" : la vente d'électricité. Le tarif d'achat pour Chamole - fixé par l'État - est de 8,3 centimes par kWh. Cette rémunération est garantie sur 15 ans. Au-delà, l'électricité sera vendue sur le marché.

Coté "dépenses" : remboursements d'emprunts ; loyers des terrains ; impôts aux collectivités et à l'État ; prestations des bureaux d'études environnementaux ; maintenance ; intérêts des prêts consentis par la banque, les citoyens et autres investisseurs ; dividendes.

LES ASPECTS Techniques

Une éolienne, c'est...

Les fondations.

Diamètre : 20 mètres. Profondeur : 3 mètres. 70 tonnes d'acier et 700 m³ de béton.

Le mât. 135 mètres dont 90 en béton. 11 mètres de diamètre à la base.

La nacelle.

220 tonnes. Elle contient le générateur d'électricité et le moyeu du rotor sur lequel les pales sont fixées.

Les pales.

Longueur : 56 mètres. Poids : 25 tonnes.

Le module électrique situé au pied du mât.

DU DÉVELOPPEMENT... à la construction

Une fois le site d'implantation choisi, trois phases vont se succéder avant l'exploitation :

Le développement

Il a duré de 2008 à 2016. Il s'agit de réaliser toutes les études préalables qui permettront d'obtenir un arrêté préfectoral d'autorisation.

Le financement

Négocier le prêt avec une banque, réunir les fonds propres (dont l'apport des citoyens).

La construction

Travaux de préparation (coupes en forêts, chemins, plateformes pour les éoliennes et l'entreposage des mâts, pales, etc.), tranchées pour les raccordements électriques et téléphoniques ; fondations, montage des mâts, de la nacelle, des pales.

Les propriétaires DE L'ÉOLIENNE CITOYENNE

Le parc éolien de Chamole comprend six éoliennes. Seule l'une d'entre elles est "citoyenne".

L'éolienne citoyenne appartient à 5 actionnaires

- La **Commune de Chamole**
- La **Société d'Économie Mixte Énergies Renouvelables Citoyenne** (SEM EnR C), outil territorial, public et citoyen qui accompagne les collectivités et finance le développement de projets de production d'énergies renouvelables.
- **JURASCIC, Énergies Renouvelables Citoyennes**, coopérative citoyenne qui réunit plus de 600 citoyens au sein de clubs d'investissement.
- **ERIC SOL, Énergies Renouvelables Citoyennes et Solidaires**, société franc-comtoise en fonctionnement coopératif.
- **Énergie Partagée Investissement**, finance, partout en France, les projets de production d'énergies renouvelables citoyens.

Pour moi, en tant que simple citoyen, c'est juste normal de faire ça aujourd'hui"

"Si on ne veut plus d'énergies fossiles et moins de nucléaire, alors il faut des renouvelables et consommer moins."

Le parcours pédagogique DES ÉOLIENNES

Un parcours pédagogique, réalisé par la Communauté de Communes **Cœur du Jura** et les propriétaires de l'éolienne citoyenne, est à votre disposition sur le site.